



Le Petit Villiers

n°17



Editorial

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

Directeur de la publication :
Gilles Gatteau

Coordination :
Philippe Dothée

Comité de rédaction :
Philippe Dothée,
Florence Feuillard,
Gilles Gatteau,
Violaine Gatteau,

Mise en page et impression :
Photolabo Hassler
Pringy - 01 60 65 89 90

Depuis maintenant un an, nous faisons partie de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine.

Je sais que certains étaient inquiets sur les conséquences que cela pouvait avoir sur notre qualité de vie au sens très large du terme (tranquillité, imposition, services, etc).

Après une année écoulée de cette nouvelle appartenance, nous avons choisi de faire un focus dans ce numéro de votre journal communal, sur certaines avancées qui en résultent et qui sont directement et facilement appréciables par tous.

La vie associative a repris de plus belle après la trêve des vacances, de nouvelles initiatives sont couronnées de succès et je m'en réjouis.

Pour ce qui concerne l'activité de votre équipe municipale, elle est toujours intense avec la même volonté d'être aussi proche que possible de nos promesses de mandat.

Il faut cependant parfois savoir être patient, certains délais ou certaines démarches nous contraignent à des retards que nous ne maîtrisons pas.

Patients il faut l'être encore un peu pour la venue

de la fibre optique, mais le bout du tunnel approche enfin.

Les média nous inondent de nouvelles préoccupantes qui concernent des conflits guerriers, le terrorisme, des évènements climatiques pour ne citer qu'eux.

Dans notre pays, nous savons vivre ensemble, être responsables et démocrates, sachons vraiment l'apprécier et pour ma part, je souhaite qu'après cette fin d'année 2017 traditionnellement consacrée à la famille et aux évènements festifs, l'année qui débute vous apporte toutes les satisfactions possibles.

Le Maire,
Gilles GATTEAU

Bonne Année
2018





Les Travaux

Toujours dans le cadre d'une politique d'entretien permanent du patrimoine communal, cette année 2017 qui se termine aura vu la réalisation de quelques travaux d'envergure à Villiers.

Abords des ateliers - Entrée principale parc mairie

Le premier d'entre eux fut sans doute la requalification importante des abords des ateliers municipaux. La réfection totale des parvis en pavés de grès devant les ateliers et les anciennes écuries, la réfection de tous les écoulements et les raccordements au réseau, la création d'une aire de lavage avec récupération des eaux sales, la réfection et les modifications de voirie avec notamment la création d'un accès aux écuries et enfin la rénovation des pelouses et les plantations ont nécessité l'intervention d'engins lourds pendant plusieurs mois.





C'est d'ailleurs pour profiter de la présence des paveurs du chantier et réduire ainsi les coûts qu'il a été décidé de refaire dans la foulée le pavage de l'entrée principale du parc. À l'origine conçu pour le passage de petits engins attelés et peu de trafic, ce pavage avait beaucoup souffert du passage d'engins beaucoup plus lourds et plus nombreux fréquentant la mairie. Il s'était effondré, l'eau y stagnait sans évacuation possible. Le repavage a été mis à profit pour redessiner les deux massifs qui encadrent le grand portail, raccorder deux avaloirs au réseau des eaux de pluie pour évacuer l'eau et installer un arrosage goutte-à-goutte pour les massifs de fleurs.



Pose d'une signalétique pour la Boucle Verte

La Boucle Verte est un parcours circulaire de voies douces autour du village auquel nombre d'entre nous s'est habitué puisqu'il est souvent fréquenté par des joggeurs, des cyclistes et quelques cavaliers. S'il ne pose pas de problème d'orientation pour les usagers locaux que nous sommes, il en va autrement pour les visiteurs occasionnels. C'est la raison pour laquelle deux panneaux rappelant les règles d'utilisation du parcours et son orientation ont été apposés à deux endroits stratégiques, près de la ferme d'Orsonville et au Carrefour du Chêne Pendu. Pour compléter le dispositif, quelques panneaux indicateurs du même type que ceux que l'on trouve sur les arbres en forêt de Fontainebleau renseigneront bientôt les promeneurs sur leur situation géographique.



Rappelons que la Boucle Verte qui peut nous mener à Chailly-en-Bière est partie d'un ensemble plus vaste composé d'autres voies douces telles que le chemin Vert, le chemin de Vosves et le chemin Noir en direction de Dammarie, le chemin de Fleury bordé de poiriers en direction de Perthes. L'idée, à terme, est de constituer un maillage cohérent du territoire nous reliant à nos voisins.

Restauration de la serre

Dernier volet du contrat rural qui a vu la restauration des ateliers puis de leurs abords, la restauration de la serre. Datant de la moitié du XIX^{ème} siècle, la serre de l'ancien potager (où se situent aujourd'hui la piscine et le court de tennis) avait subi les outrages du temps et connu quelques restaurations malheureuses. Situé stratégiquement entre les vestiaires et le bassin de la piscine, deux équipements récemment construits ou remis à neuf, il était difficilement concevable de laisser à l'abandon ce témoignage d'un patrimoine ancien et assez rare. Après consultation de spécialistes il a été décidé de restaurer à l'identique. Compte tenu de la complexité du chantier et de la nécessité d'accéder à la piscine à la belle saison, le chantier s'est déroulé en deux temps : démontage de l'édifice au mois de mai aussi bien pour la partie métal que le muret maçonné. Chaque pièce a ainsi été repérée et étiquetée pour permettre un remontage sans problème. L'été a été mis à profit pour décaper, sabler, restaurer ou remplacer et repeindre les centaines de pièces constituant la serre et, à partir de novembre le remontage, métallerie et vitrerie et reconstruction du mur en briques. Au final, la serre va retrouver son lustre et son aspect d'antan tout en bénéficiant des avancées techniques du temps, une peinture ultra résistante aux intempéries cuite au four et un vitrage feuilleté pour la sécurité. La fin du chantier est prévue pour le premier trimestre 2018.



Élagage des grands chênes au fond du parc

C'est la croissance naturelle des arbres qui a incité la commune à élaguer les grands chênes à l'arrière du terrain de football en lisière du parc municipal pour éviter les chutes de branches et favoriser l'ensoleillement des maisons toutes proches.



Réfection des verrières de la mairie

Originellement, notre mairie actuelle était une résidence privée dont la construction remonte aux alentours de 1920, d'où le style néo-normand très en vogue à l'époque. Trois propriétaires se sont succédés puis la commune s'est portée acquéreur en 1978 pour en faire sa mairie. Dans un passé récent, plusieurs pièces assez dégradées ont été repeintes et réaménagées pour l'usage des élus mais cette année c'est la toiture qui réclamait des soins. En son centre en effet, se trouve une grande verrière qui constitue un puits de lumière pour la cage d'escalier centrale. Les chassis vitrés étaient devenus fuyards et quand on sait à quelle rapidité l'eau peut dégrader un édifice, il fallait intervenir rapidement. Ce qui fut fait et aujourd'hui la maison communale est hors d'eau pour les années à venir.



Réfection du portail du cimetière, pose de sedum, élagages des grands arbres et réfection des allées

2017 aura vu aussi de multiples interventions dans notre cimetière. Vous le savez, nos espaces verts bénéficient d'une gestion différenciée et depuis plusieurs années nous avons éliminé tout herbicide ou pesticide de notre arsenal. Le cimetière est aussi un espace vert et n'échappe pas à cette règle. La difficulté d'entretien vient du fait des petits espaces entre les tombes où les tondeuses, rotovifs ou autres ne passent pas. Pour pallier cet inconvénient, la solution, proposée et financée par le PNR, est le tapis de sédum, sorte de plante grasse couvre-sol à croissance lente. En octobre dernier, tous les petits espaces concernés ont donc été décapés et les tapis de sédum posés. Le résultat est un réel gain esthétique et une facilité d'entretien inégalée.

Le cimetière que nous connaissons aujourd'hui date de 1900. Avec le temps, les piliers du portail ont eu tendance à se refermer du fait du poids du portail en fer massif rendant son ouverture difficile puis impossible. Un serrurier est donc intervenu pour refaire le jeu du portail et par la même occasion installer une barre d'écartement entre les piliers pour éviter que cela ne se reproduise.

Lors d'une tempête, il y a quelques années, de lourdes branches de l'un des tilleuls au centre du cimetière sont tombées causant d'importants dégâts aux tombes alentour. Depuis, les arbres ont encore grandi et avec eux, les risques. Il a donc été décidé de réduire sensiblement la couronne de ces arbres pour limiter d'éventuels dégâts.

Enfin, pour satisfaire à nos engagements concernant l'accessibilité tout en facilitant leur entretien, les allées du cimetière vont être redessinées, stabilisées et engravillonnées au premier trimestre 2018.



Pose de barrières à Fortoiseau

Depuis de nombreuses années maintenant, la commune a eu à faire face à d'innombrables incivilités concernant le dépôt sauvage d'ordures et de déchets, essentiellement à Fortoiseau. La pose de sens interdits et une surveillance accrue des services de police n'ont jamais réussi à enrayer ce flot continu et l'enlèvement régulier, à nos frais, de ces dépôts n'avait pour seul résultat que de faire de la place pour de nouveaux déchargements.

Les routes concernées faisant partie du domaine privé de la commune, un arrêté municipal a donc été pris et trois barrières cadenassées contrôlent désormais l'accès à toute la zone. Les services de maintenance et de sécurité ainsi que les agriculteurs riverains disposent naturellement de clés. Pour parfaire le dispositif, le secteur concerné est éclairé dès lors qu'une présence est détectée.

Depuis cette installation, il n'a été

constaté aucun dépôt et même si jamais rien n'est inviolable, il devient très difficile et surtout beaucoup plus risqué pour les auteurs indécents de ces dépôts d'opérer en bordure de route ou près d'habitations, le tout en pleine lumière.

De plus, compte tenu du coût pour la commune des enlèvements successifs, le budget alloué à l'installation de ces barrières devrait être amorti rapidement.



Curage du fossé du Chemin Vert

Beaucoup des fossés qui parcourent notre commune font partie du bassin versant du ru de la Mare aux Évées et sont, à ce titre, entretenus par le SIARME (Syndicat Intercommunal du Ru de Mare aux Évées) auquel participe largement Villiers-en-Bière. Il reste néanmoins certains fossés qui font partie du domaine privé de la commune et qui doivent être entretenus par nos soins. Comme pour le reste des travaux de rénovation ou de maintenance, chaque année voit

s'effectuer une tranche de travaux. Pour 2017, c'est le fossé, long d'à peu près un kilomètre, qui longe le chemin dit Vert qui va du Pont Rouge jusqu'à la Route de Bourgogne qui a été curé puis reprofilé pour assurer un écoulement optimal des eaux de pluie. Il n'aura fallu pas moins d'une semaine complète avec des engins lourds pour évacuer les quelques centaines de mètres cube de terre qui, au fil du temps, étaient venus encombrer le fossé.



La fibre optique jusqu'à chez l'habitant !

Non ce n'est pas l'Arlésienne : la fibre optique va bientôt équiper notre commune. Le moment tant attendu s'approche et vous avez pu voir que des travaux ont été entrepris pour ça. Ce qui est programmé, c'est le raccordement au sein de ce que les spécialistes appellent une poche technique, qui concerne en même temps une partie de Chailly-en-Bière. Le sous répartiteur optique (SRO) qui est une sorte de standard optique y est d'ailleurs déjà installé. Cette poche couvre une majeure partie de la commune de Villiers-en-Bière comprenant le bourg, et les lieux-dits « la Pioterie » et « la Glandée ».

La preuve que les choses avancent, c'est que vous avez sûrement remarqué les travaux effectués par une société de travaux publics pour installer des chambres de tirage dans un trottoir et dans le bas-côté d'une de nos rues, ainsi que la réalisation d'une longue tranchée le long de la RD607. D'autres suivront.

L'étape importante pour vous habitants de la mise en commercialisation des offres numériques est toujours programmée à partir du second trimestre 2018. Vous aurez l'occasion d'être plus informés par nous et par le biais de réunions publiques.

L'expérience des déploiements déjà réalisés en zone rurale de Seine-et-Marne montre que les raccorde-



ments ne peuvent pas se faire tous le même jour, donc une fois encore, soyez compréhensifs.

Les opérateurs fournisseurs d'accès qui vont vous faire des propositions, même s'ils ne sont pas les opérateurs majeurs nationaux et qu'ils vont vous sembler un peu exotiques, présentent des offres de très bonne qualité et savent les honorer.

Le TRIPLE PLAY : l'internet très très haut débit, la télévision et le téléphone par la fibre à Villiers-en-Bière, c'est pour demain !





Depuis quelques semaines, un petit panneau vert est apparu sur l'abribus de la place du village. Il signale un arrêt Rezo Pouce. Présent dans une quarantaine de communes du Parc Naturel Régional du Gâtinais, il s'agit en fait d'un réseau d'autostop de proximité, sécurisé, ouvert à tous à partir de 16 ans. Rezo Pouce vous permet de vous déplacer sur de courtes distances en complément des moyens de transport existants. L'inscription est gratuite et se fait directement sur le site de Rezo Pouce ou dans les mairies des communes participantes. Ce projet a une dimension environnementale en participant à une réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants mais également sociale car il permet aux personnes non véhiculées de se déplacer plus facilement sur le territoire tout en créant du lien entre les habitants.

Comment ça marche ?

- Que je sois passager ou conducteur, je m'inscris gratuitement sur internet ou dans ma mairie, je signe la charte Rezo Pouce et j'obtiens ma carte d'identifiant avec ma photo et mon numéro d'inscrit.
- Quand je suis conducteur, je colle le macaron Rezo Pouce sur mon pare-brise. Lorsque je passe devant un arrêt, je peux, si je le souhaite, m'arrêter et prendre la personne qui attend et qui va dans la même direction que moi.
- Vous allez où vous voulez sur des petites ou moyennes distances. Il y a plusieurs centaines d'arrêts sur un large territoire (liste sur www.rezopouce.fr) mais n'hésitez pas à proposer d'autres lieux d'arrêts ...
- Quand je suis passager, je peux proposer au conducteur de participer aux frais de voyage (plus d'infos sur www.rezopouce.fr)
- Quand vous montez dans un véhicule, montrez votre carte d'identifiant avec votre numéro et demandez la carte du conducteur. Vous pouvez également envoyer un SMS avec Rezo + n° d'immatriculation de la voiture dans laquelle vous êtes monté au 07 83 80 99 81. Cela permettra d'avoir une traçabilité de votre trajet.



Une application existe : disponible en version Android et en version iOS pour iPhone. Et parce qu'il s'agit d'une communauté solidaire et engagée, Rezo Pouce continue et continuera à fonctionner même sans application : arrêts sur le Pouce, fiche destination et carte membre !

Plus nombreux seront les passagers et les conducteurs inscrits, plus efficace sera le réseau !

Plus d'infos au 05 63 05 08 00 et inscriptions sur www.rezopouce.fr



Carrefour Villiers-en-Bière : l'hypermarché rend les courses hyper faciles !

Depuis mai 2017, le Centre Commercial Carrefour joue aussi le jeu du Rezo Pouce : deux arrêts sur le pouce ont été posés sur le parking côté D607 et au niveau du Carrefour Drive.

martine
en vacances



Après 33 ans de bons et loyaux services, le moment est venu pour Martine Marical de faire valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mars 2018.

C'est avec regrets que les élus, mais aussi de nombreux habitants, nous en sommes sûrs, voyons partir Martine.

Nous lui souhaitons une retraite longue et heureuse auprès de tous les siens, notamment ses petites filles qui l'attendent de pied ferme !

Un piéton veut traverser, je lui cède le passage

Plus qu'une courtoisie, c'est une obligation ... Tout conducteur est tenu de céder le passage au piéton qui s'engage de façon régulière (en respectant les règles qui sont les siennes) dans la traversée d'une chaussée ou qui manifeste clairement son intention de le faire.

Cette règle vient compléter le principe de prudence, également inscrit dans le code de la route, qui indique que tout conducteur doit faire preuve d'une prudence accrue à l'égard des usagers les plus vulnérables. Une façon d'exprimer que le plus protégé (par sa carrosserie) doit faire attention au plus fragile (piéton, cycliste).

Un conducteur qui, dans les conditions citées, refuse le passage à un piéton encourt une amende de 135 € et un retrait de 4 points du permis.

Pour en savoir plus consultez le site internet :

voiriepourtous.cerema.fr



Quelques informations sur l'évolution du code de la route en faveur des piétons et cyclistes :

Depuis juillet 2015, plusieurs infractions relatives aux stationnements illicites ont fortement augmenté et sont désormais passibles d'une amende de 135 euros, contre 35 euros auparavant.

Ces pratiques courantes peuvent induire des situations aux conséquences dangereuses ! Une personne mal-voyante, par exemple, se retrouve désorientée, une autre en fauteuil roulant est stoppée dans son cheminement. Un enfant, une personne âgée ou un adulte avec une poussette, se retrouve contraint de contourner le véhicule en descendant sur la chaussée et s'expose ainsi à un accident. De même pour un cycliste qui est obligé de s'écarter de sa bande cyclable.

En font partie : le stationnement ou l'arrêt (même pour 30 secondes, même à cheval) sur un trottoir, sur un passage pour piéton, 5 mètres avant celui-ci en l'absence de place matérialisée, sur une bande ou une piste cyclable.

Un lieu accueillant et protecteur pour la Dame Blanche

Les combles de l'église Saint-Éloi sont fréquentés par les chouettes effraies comme en attestent les pelotes retrouvées sur place. Les pelotes sont des petites boulettes de poil et d'ossements régurgitées par les chouettes qui se nourrissent quasi exclusivement de mulots et autres campagnols. Malgré cette fréquentation régulière, les chouettes ne se reproduisent pas. Vincent van de Bor, technicien des milieux naturels au Parc Naturel Régional du Gâtinais et qui a déjà installé des dizaines de nichoirs dans de nombreux édifices de la région, pense que les fouines, grandes amatrices d'œufs de chouettes, pourraient notamment en être la cause. Pour remédier à cet état de choses il nous a proposé d'installer un nouveau nichoir plaqué contre l'ouverture à l'intérieur des combles ce qui a pour avantage de barrer



le passage, non seulement aux fouines mais également aux pigeons, toujours prompts à envahir les greniers pour nicher, avec les dégâts que l'on sait.

Aussi, le 15 décembre dernier, muni de son nouveau nichoir, Vincent van de Bor est-il monté jusque sous le faîtage de l'église pour installer le nouveau dispositif. Il effectuera ensuite quelques visites pour contrôler la présence effective des oiseaux de nuit.

Un système similaire ayant déjà été installé avec succès près du grand porche de la ferme d'Orsonville, tous les espoirs sont permis.



Le Tennessee Mockingbird de Villiers-en-Bière (TMVEB)

La rentrée 2017-2018 est l'occasion de renouveau pour le TMVEB. Saluons d'abord l'arrivée du nouveau Président, Yan ALLEOS, qui saura, n'en doutons pas, insuffler une dynamique certaine à l'association. Les activités ont été recentrées autour de trois thèmes :

- **La danse country** : elle réunit toujours une quarantaine de fidèles et de nouveaux venus qui se retrouvent avec plaisir chaque mercredi pour pratiquer la «line dance» sur des musiques country aux rythmes variés : 2 step, polka, west coast swing, east coast swing, rumba, chacha, valse, etc. Un mardi sur 3 est dédié aux danses de couple.

- **Le tarot** continue de rassembler 10 à 15 amateurs qui rivalisent de stratégies pour remporter le plus de plis possible, dans la joie et la bonne humeur. Cette section peut également être ouverte à d'autres jeux de société, selon la demande, alors n'hésitez pas à vous manifester si vous souhaitez participer aux soirées du mardi.

- Enfin, cette année a vu l'arrivée d'une nouvelle activité, **la marche nordique**. Cette discipline récente connaît un succès foudroyant puisque pas moins de 50 adhérents ont déjà rejoint l'association pour arpenter trois fois par semaine les chemins de la forêt de Fontainebleau, encadrés par trois animateurs bénévoles ayant une connaissance approfondie de la forêt et de ses centres d'intérêt. Très bénéfique pour la santé (voir encadré) et pouvant être pratiquée par tous ou presque, cette acti-



tivité permet de profiter dans d'excellentes conditions de notre bel environnement.

Pour tous renseignements sur les différentes activités, les tarifs, jours et horaires, vous pouvez consulter le site du **TMVEB** : <http://www.tennessee-mockingbird.com/> ou nous contacter au **06 73 23 31 09**.

La marche nordique a vu le jour en Finlande en 1997. Elle se pratique à l'aide de bâtons en fibre de verre et de carbone. Le geste s'inspire du ski de fond. Il s'agit d'accentuer le mouvement naturel de balancier des bras pendant la marche, et de propulser le corps vers l'avant à l'aide des bâtons. Plus intense que la randonnée, moins traumatisant pour les articulations que la course à pied, elle est de plus en plus recommandée par les médecins.



La marche nordique tonifie les muscles du corps et renforce les chaînes musculaires et articulaires : contrairement à la marche et à la course traditionnelle (qui exploitent surtout les membres inférieurs), l'utilisation des bâtons favorise le développement musculaire des parties supérieures du corps. Les abdominaux, les bras, les pectoraux, les épaules et le cou se trouvent sollicités au même titre que fessiers et cuisses.

Mon Plan Rénov'

Un coup de pouce de l'agglo pour rénover votre logement

Un coup de pouce de l'agglo pour rénover votre logement

Vous êtes propriétaire, occupant ou bailleur d'un logement du parc privé et vous projetez de rénover votre logement pour améliorer sa performance énergétique ou réaliser des travaux pour l'adapter à la vieillesse ou au handicap : changement des fenêtres, travaux d'isolation par la toiture, mise en accessibilité du logement.

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a mis en place un dispositif d'aides, **Mon Plan Rénov'**, dont vous pouvez bénéficier si vous remplissez certaines conditions : ancienneté du logement, occupation, nature et montant des travaux.

En cumulant les subventions de l'État et la participation de la Communauté, les aides peuvent atteindre de 60 à 80 % du montant des travaux, avec un plafond de 20 000 €.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pourrez faire intervenir un opéra-

teur qui examinera votre projet, vous conseillera sur les travaux à réaliser, estimera les gains énergétiques, étudiera la faisabilité financière de votre projet...

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a décidé de relancer ce dispositif qui a prouvé son efficacité ; 340 logements ont été rénovés entre 2011 et 2015 et plus de 2,7 millions d'euros d'aides publiques ont été versés, dont 557 000 € par la Communauté.

En pratique

Pour savoir si votre projet peut bénéficier du dispositif **Mon Plan Rénov'**, contactez le Point Rénovation - Info Service du Mée/Seine, au : 01 64 09 12 72.

Si votre projet est éligible, le Point Rénovation Info-service vous indiquera les opérateurs qui pourront vous assis-



ter afin de préparer votre demande de subvention auprès des partenaires financeurs. L'intervention de cet opérateur, à votre charge, vous sera remboursée (à hauteur de 557 €) dans le cadre des subventions de **Mon Plan Rénov'**.

L'opérateur que vous aurez choisi vous accompagnera dans vos démarches ; il vous conseillera sur les travaux à réaliser, étudiera la faisabilité financière de votre projet, estimera les gains énergétiques potentiels, recherchera les aides financières adaptées à votre situation et constituera les dossiers de demande et de paiement des subventions.

+ D'INFOS :
Point Rénovation - Info Service
au 01 64 09 12 72



Pour répondre aux problèmes de salubrité publique liés aux dépôts d'encombrants sur les

trottoirs, Le Smitom-Lombric met en place, entre juin 2017 et courant 2019, un service de collecte sur rendez-vous pour toutes les communes de la Communauté d'Agglo.

Depuis le 1^{er} juin 2017, cinq communes, dont Villiers-en-Bière, bénéficient déjà du service

À partir de cette date, les encombrants ne seront plus collectés sur le trottoir mais sur la propriété privée suite à une prise de rendez-vous par téléphone au numéro vert dédié « Allo encombrants » (appels gratuits depuis un poste fixe).

Pour convenir d'un rendez-vous il conviendra de suivre les étapes ci-dessous :

❶ Avant le premier rendez-vous, renvoyer complété et signé un exemplaire du contrat d'utilisation du service Smitom-Lombric par courrier ou par courriel à l'adresse allo.encombrants@lombric.com

❷ Appeler le numéro vert Allo Encombrants pour prendre rendez-vous : **0 800 501 088**

❸ En fonction des plannings prédéfinis par commune, le Smitom-Lombric propose, sous 15 jours, une plage horaire (de 3 heures) pour le passage à domicile.

❹ La collecte se fait sur propriété privée. L'habitant doit être présent ou se faire représenter par une personne majeure au rendez-vous pour remettre ses encombrants au collecteur.

Pour information, un encombrant est un déchet solide de plus de 30 cm restant manipulable par une ou deux personnes. Volume maximum total 1m³. Seuls les encombrants ci-après sont acceptés : les meubles usagés, les déchets issus de travaux (hors gravats), portes, fenêtres, les déchets divers, landaus, jouets de grande taille, les grands cartons pliés et vidés de tout contenu (les cartons non pliés et remplis d'objets, de films plastiques ou de polystyrène ne seront pas collectés).

Plus d'informations sur le site internet



www.lombric.com



Balade Branchée pour les curieux amoureux de la nature

Proposée gratuitement par l'Office National des Forêts, l'Agence des espaces verts de la Région Île-de-France, les départements de Seine-et-Marne et des Yvelines, l'application Balade Branchée invite le visiteur à se connecter à la nature. Balade Branchée est le nouveau guide de poche : choisir un circuit, le télécharger, le parcourir puis découvrir, de façon ludique, l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel et culturel d'Île-de-France. Avec ses contenus audio, photo, vidéo ainsi que ses jeux, qui se déclenchent automatiquement à proximité des éléments remarquables, l'application mobile permet au promeneur de profiter de sa balade tout en l'enrichissant.

L'application ne se substitue pas à l'environnement parcouru. Au contraire, elle enrichit la promenade en invitant à observer et à comprendre ce qui ne pouvait pas être vu ou compris sans initiation ou aide.

Disponible gratuitement sur Google Play ou Appstore, Balade Branchée vous invite à vous connecter à la na-

ture environnante. Avec ce nouveau guide de poche, vous pourrez choisir un circuit, le télécharger puis partir en randonnée à la découverte de l'exceptionnelle richesse du patrimoine naturel et culturel de la région Ile-de-France. L'aventure commence dans des endroits insoupçonnés à travers les espaces naturels franciliens : forêts publiques, espaces naturels sensibles, parcs départementaux... Laissez s'exprimer votre âme de baroudeur.

Balade Branchée vous offre une autre vision des trésors naturels environnant grâce aux naturalistes, historiens, artistes ou encore comédiens qui ont participé à l'élaboration de l'appli. Histoire, archéologie, environnement, biodiversité, valorisation du bois... Vous pourrez découvrir tous ces thèmes sous forme de jeux d'aventures scénarisés, de chasses au trésor ou encore de randonnées guidées. Ses contenus audio, photo, vidéo ainsi que ses jeux, se déclenchent automatiquement à proximité des éléments remarquables présents sur votre parcours grâce au guidage en temps réel.



Il ne vous reste plus qu'à choisir votre balade directement depuis la carte interactive.

Téléchargez gratuitement l'application sur Google Play

Téléchargez gratuitement l'application sur l'App Store.



Réduire vos factures d'énergie et augmenter votre confort : quels travaux réaliser, quelles aides financières ?

Le conseiller info-énergie du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français vous conseille et vous accompagne, gratuitement et de manière objective, dans tous vos projets d'économies d'énergie : quels travaux envisager, quelles solutions techniques privilégier, quelles aides financières ? Les conseils sont réalisés par téléphone ou lors de rendez-vous chez vous ou à la maison du Parc.

Contact : Thomas Bédot, conseiller Info Energie

Parc naturel régional du Gâtinais français
20, boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly la Forêt
01 64 98 73 93 - t.bedot@parc-gatinais-francais.fr





QUELQUES TRADITIONS DE NOËL DANS LE MONDE

UKRAINE : des araignées dans les sapins



La religion orthodoxe, dominante en Ukraine, suit le calendrier julien et non le calendrier grégorien. Noël est donc fêté le 7 janvier de chaque année, les célébrations débutant le 6 janvier et se prolongeant jusqu'au 9 janvier. Pour le Réveillon du 6 janvier, les Ukrainiens préparent traditionnellement 12 plats maigres, parmi lesquels la koutia (blé bouilli auquel on ajoute miel, noix, graines de pavot et/ou raisins secs), qui occupe la place d'honneur sur la table. Une gousse d'ail est parfois placée à chaque coin de table pour protéger la demeure des forces malfaisantes. Une fois le dîner terminé, les familles accueillent les vertèpes (crèches vivantes) qui annoncent la bonne nouvelle de la naissance du petit Jésus. Ensuite, lors de la soirée, des groupes d'enfants parcourent des maisons en chantant et reçoivent en récompense de l'argent et des friandises. Les jours suivants, les familles se rendent visite et les tables sont généreuses en nourriture et ...en alcool. La légende raconte qu'un jour une araignée tissa une toile scintillante autour du sapin d'une famille pauvre. En souvenir, les Ukrainiens accrochent désormais des araignées à leurs sapins.

VENEZUELA : des rollers pour aller à la messe

Si vous avez décidé de passer Noël à Caracas au Venezuela, il faudra vous munir d'une paire de rollers pour aller à la messe. Toutes les rues sont interdites aux voitures jusqu'à 8h du matin pour que les patineurs puissent circuler en toute sécurité. Encore plus étrange, les enfants se nouent une corde à l'orteil avant de se coucher. Ils laissent ensuite pendre le fil à leurs fenêtres pour se faire réveiller par les passionnés du roller qui rentrent de la messe.

ESPAGNE : la buche qui fait caca



Le Tío de Nadal (bûche de Noël) est un tronc creux d'environ 30 centimètres de longueur, sur de petites jambes en bois, avec un grand sourire dessiné sur une extrémité et souvent un petit nez en bois, le tout étant surmonté d'un chapeau miniature. A partir du 8 décembre, on donne au tío un peu à «manger» chaque nuit, et on le recouvre ensuite avec un drap rouge pour qu'il n'ait pas froid. Le jour de Noël, on lui tape dessus à l'aide de bâtons en chantant des chansons pour qu'il «détèque» ses douceurs. Les gros cadeaux sont apportés plus tard par les trois Rois mages. Étrange ? Certes. Mais peut-être pas autant que le santon Caganer qui fait ses besoins au milieu de la crèche catalane !

AUTRICHE ET ALLEMAGNE : le krampus



Une créature aux allures de démon qui chasse les enfants dans les rues, les effraie et punit même ceux qui n'ont pas été sages... Non, il ne s'agit pas d'Halloween, mais de Krampus, l'équivalent démoniaque de St Nicolas. Dans la tradition autrichienne, St Nicolas récompense les enfants sages tandis que Krampus kidnappe et enferme dans son sac ceux qui font des bêtises. Le 5 décembre, la veille du passage de St Nicolas, des jeunes revêtent des masques de bois et des peaux de bêtes et annoncent leur sinistre passage à grands coups de cloches.

REPUBLIQUE TCHÈQUE : la nuit des célibataires

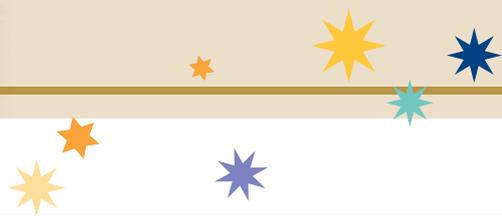
En République tchèque, les femmes célibataires attendent impatiemment la fête de Noël. Le 24 décembre, elles pratiquent un rituel étrange en se mettant dos à la porte de leur maison. Celle-ci étant ouverte, elles lancent une chaussure au-dessus de leur épaule. Si le talon est tourné vers la porte quand la chaussure tombe, la jeune femme risque une nouvelle année de célibat. Dans le cas contraire où c'est l'avant de la chaussure qui pointe vers la porte, l'amour sera au rendez-vous.

ISLANDE : les yule lads



Durant les 13 nuits avant Noël, 13 trolls joyeux et espiègles défilent à tour de rôle dans les rues d'Islande. Les Yule Lads visitent chacun leur tour les enfants du pays. Ceux-ci laissent leurs chaussures à la fenêtre et le Yule Lad y dépose un cadeau aux plus sages et des pommes de terre pourries à ceux qui n'ont pas été gentils. Ils sont vêtus d'un costume traditionnel islandais et leur nom caractérise leur action: le Grumeau des Bergeries, le Dadais des Ravines, Le Trapu, Le Lècheur de Cuiller, Le Gratte-pots, Le Lècheur de Bol, Le Claqueur de Porte, Le Gobeur de yaourt, Le voleur de Saucisses, Le Voyeur derrière les fenêtres, Le Renifleur, Le Crochet à Viande et Le Voleur de Bougie. Tout un programme !





Sur la place du village, le 17 décembre dernier, c'est une cinquantaine de personnes qui embarquaient à bord d'un bus pour un voyage imaginaire. En fait, il s'agissait du spectacle de Noël, en l'occurrence Disney sur Glace au Zénith de Paris. Le Voyage Imaginaire, c'est celui, entre autres, de Peter Pan et Wendy. Les enfants du village, tout comme leurs parents ont été ravis.



**Hôtel à insectes
aux abords de la mare du village.**

ETAT CIVIL

NAISSANCES

- Lana, Marie, Isabelle RODRIGUEZ
le 7 juillet 2017
de Sébastien RODRIGUEZ
et Marion METAUT
- Aléa RESHANI
le 9 juillet 2017
de Hasim RESHANI
et Kumrije LLUGAXHIJA
- Esteban LAURENT
le 22 novembre 2017
de Julien LAURENT
et Aurélie L'HELGOUALC'H
- Lola
le 3 avril 2017
de Sylvain RAOUT
et Maryline BODOT

MARIAGE

- Marie-José PLIOT
et Philippe GUILLEMIN
le 29 avril 2017

DECES

- Eric CUPPARI le 4 juillet 2017
- Jacques ERDOS le 11 octobre 2017
- Ismet BABA HAMED le 16 octobre 2017
- Marie CHEVALIER le 18 octobre 2017